



Conseil économique et social

Distr. générale
26 juillet 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique

Cinquante-troisième session

Genève, 4 et 5 octobre 2010

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Poids et dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal: le concept modulaire

Faits nouveaux concernant les «mégacamions» sur les routes européennes

Note du secrétariat

I. Mandat

1. À sa cinquantième session d'octobre 2008, le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) de la CEE a demandé au secrétariat de continuer à suivre l'évolution de la situation, les positions et les résultats des recherches sur les poids et les dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal et de lui en rendre compte (ECE/TRANS/WP.24/121, par. 43).

II. Rappel des faits

2. À ses précédentes sessions de 2007 et 2008, le Groupe de travail a examiné l'incidence, sur le réseau routier européen et sur le transport intermodal, des «mégacamions» dont la longueur est de 25,5 mètres au plus et le poids peut atteindre 60 tonnes (ECE/TRANS/WP.24/115, par. 36 à 38, ECE/TRANS/WP.24/117, par. 38 à 46, ECE/TRANS/WP.24/119, par. 22 à 24, et ECE/TRANS/WP.24/121, par. 41 à 43).

3. En août 2008, le secrétariat a publié un résumé des débats ayant eu lieu sur le sujet au sein du Groupe de travail, qui a aussi abordé les faits récents intervenus dans l'Union européenne dans le cadre de la Directive 96/53/CE et en Norvège (ECE/TRANS/WP.24/2008/8).

4. Le présent document vise à compléter ladite note du secrétariat et à passer en revue les faits récents intervenus dans ce secteur, principalement dans les pays de l'Union européenne.

III. Faits nouveaux

5. Depuis août 2008, les faits nouveaux suivants concernant les mégacamions sur les routes européennes ont été observés par le secrétariat:

A. Autriche

6. En Autriche, le Gouvernement ainsi que la Chambre de commerce auraient jugé très préoccupante l'utilisation des mégacamions d'un poids de 60 tonnes. De tels véhicules routiers augmenteraient le risque d'accidents de la circulation routière et nécessitaient des investissements supplémentaires considérables dans une infrastructure routière appropriée, notamment des glissières de sécurité renforcées, des points d'arrêt d'urgence et des tunnels.

B. Danemark

7. Depuis le 24 novembre 2008, le Danemark autorise les mégacamions sur certaines autoroutes. Les véhicules routiers d'un poids pouvant atteindre 60 tonnes sont admis à participer à cet essai qui devrait durer trois ans. Il n'existe ni obligation d'immatriculer ces véhicules ni restriction particulière quant au nombre de véhicules participant à l'essai. En septembre 2009, une centaine de véhicules participaient à l'essai, qui a été étendu à 36 destinations au Danemark. Les carrefours à sens giratoire et les croisées ont été modifiés d'avance pour répondre aux besoins de ces véhicules. L'association danoise des transports routiers (DTL) prévoit que le nombre de véhicules participant à l'essai pourrait atteindre 1 000.

C. Allemagne

8. En octobre 2007, la Conférence des ministres des transports des Länder allemands a recommandé (par un vote de 10 voix contre 6) de ne pas entreprendre, en Allemagne, de nouveaux essais avec les «mégacamions». Des essais ont néanmoins été poursuivis dans certains Länder. Tandis que les essais sont achevés en Basse-Saxe, les Länder de Mecklembourg-Poméranie occidentale et de Schleswig-Holstein poursuivront des essais de ce type jusqu'à la fin de 2010 et jusqu'au 31 janvier 2013, respectivement.

9. Le 1^{er} juillet 2010, le Ministère fédéral allemand des transports a annoncé l'existence de plans visant à entreprendre des essais avec les mégacamions à compter de 2011. Ne seraient imposés ni critère particulier pour participer à ces essais ni limite en ce qui concerne le nombre de véhicules y participant.

D. Pays-Bas

10. Les essais avec des ensembles camion-remorque d'une longueur de 25,25 mètres et d'un poids total pouvant atteindre 60 tonnes sont menés depuis plusieurs années aux Pays-Bas. Depuis novembre 2007, des camions d'une longueur pouvant atteindre 25,25 mètres sont autorisés à circuler sur le réseau routier néerlandais dans le cadre d'une «phase expérimentale», à condition que leur poids maximal brut ne dépasse pas 50 tonnes. Le

poids total en charge admissible a été porté à 60 tonnes à partir de mai 2008 au vu des premières expériences et des résultats d'une étude scientifique d'où il est ressorti que l'utilisation de ces camions ne devrait pas endommager les infrastructures de transport routier, en particulier les ponts, ni entraîner d'usure supplémentaire de ces infrastructures.

11. Au début de 2010, le nombre de tels camions-remorques circulant sur les routes néerlandaises était d'environ 400.

E. Norvège

12. Depuis le 1^{er} juin 2008, la Norvège autorise que les camions d'une longueur pouvant atteindre 25,25 mètres et d'un poids de 60 tonnes circulent, à titre expérimental, sur un certain nombre de grandes routes. En principe, ces essais, qui visent à déterminer les incidences de ce type de transport routier en Norvège sur l'économie, l'environnement et la sécurité, devraient durer trois ans mais ils pourraient être écourtés.

F. Suède

13. En Suède, les mégacamions utilisés sont notamment des camions d'un poids total de 90 tonnes et d'une longueur totale de 30 mètres. Les essais avec ces véhicules sur certaines routes devraient durer trois ans.

G. Suisse

14. En Suisse, des initiatives parlementaires ont été lancées, soumises ou approuvées dans tous les cantons situés le long de l'axe nord-sud. Ces initiatives demandent au Conseil fédéral suisse de prendre position contre l'admission des camions de 60 tonnes.

H. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

15. Le 15 juillet 2010, le Secrétariat d'État aux transports aurait dit que les mégacamions nuiraient à la compétitivité du transport ferroviaire de marchandises et seraient inadaptés à la circulation sur les routes du Royaume-Uni.
